

PROJET PEDAGOGIQUE

Accueil de Loisirs de Beauchef-Saints



Accueil de Loisirs Familles Rurales Beauchef
3 bis rue de la mairie
77120 Beauchef-Saints
TEL 01.64.75.41.64
MOBILE 06.80.31.63.08
EMAIL : periscopebeauchef@gmail.com

2021-2022

Sommaire

- **Le projet pédagogique c'est quoi ?**
- **Le projet éducatif Familles Rurales Seine et Marne**
- **Présentation de l'association Familles Rurales Seine et Marne**
- **Présentation de l'association Familles Rurales Beautheil**
- **Présentation de l'accueil de loisirs de Saints**
 - l'organisation des espaces
 - l'organisation des journées
 - les modalités d'inscription
- **Les intentions pédagogiques de l'équipe pour 2021-2022**
 - les objectifs pédagogiques
 - l'évaluation des activités
 - les règles de vie
- **L'équipe d'animation**
 - composition de l'équipe
 - le rôle et fonction de chacun
 - notre conception et évaluation des activités
 - les sanctions et disciplinaires
- **Les ressources de l'accueil de loisirs**
 - les partenariats
 - les ressources financières
 - la communication
- **conclusion**



Le projet pédagogique c'est quoi ?

A quoi
sert-il ?



Le projet pédagogique est conçu comme un contrat de confiance entre l'équipe pédagogique, les intervenants, les parents et les enfants.

- Il est spécifique à notre accueil de loisirs de Saints
- Il définit les conditions de fonctionnement
- Il sert de référence tout au long de l'année
- Il permet de donner un sens aux activités et aux actes de la vie quotidienne
- Il permet de stimuler la créativité et l'imagination de l'équipe

Qui
l'élabore ?



Il est élaboré entre le directeur et les animateurs de l'accueil de loisirs sur la base de constat réalisé en observant les enfants.

A partir
de quoi ?



A partir du projet éducatif de l'association et de la communauté d'agglomération du pays de la Brie, stipulant les valeurs éducatives qu'elle veut transmettre en fonction :

- Du public accueillit
- Des ressources humaines
- Des installations spécifiques
- Des modalités de fonctionnement de l'ACM
- Des jours et horaires d'ouvertures

**Le projet est un écrit qui doit être respecté.
Le directeur en est le garant**

Le projet éducatif de Familles Rurales Seine et Marne

Familles Rurales participe au développement du milieu rural et accompagne les familles dans leur vie quotidienne. Aujourd'hui, dans près de 80 communes, dans toute la Seine-et-Marne, des familles, des plus jeunes aux plus âgées, s'engagent, réfléchissent et créent ensemble des services, animations et activités de proximité qui concourent à l'épanouissement de toutes les générations dans leur milieu de vie. Ces activités, mises en œuvre par les familles, s'attachent à faire vivre les valeurs du Mouvement au travers de l'action locale, communale ou intercommunale.

Les orientations éducatives Familles Rurales

Les orientations éducatives définies par Familles Rurales en lien avec le projet du Mouvement structurent les loisirs développés au sein du Mouvement. Elles sont déclinées dans les accueils de loisirs, les séjours de vacances, les accueils de jeunes et les formations BAFA et BAFD organisés par Familles Rurales. Elles sont construites à partir de la réalité, des contraintes et des richesses du milieu rural, et sont mises en cohérence avec les attentes et les besoins des familles.

Les loisirs Pour Familles Rurales, les loisirs contribuent à l'épanouissement de tous en favorisant la mixité sociale, culturelle et intergénérationnelle. Les loisirs favorisent la prise d'initiatives, l'expérimentation, l'autonomie et la prise de responsabilités en rendant les enfants et les jeunes acteurs de leur vie. L'idée de découverte dans les loisirs amène les notions de création, d'évolution et d'expression de l'enfant et du jeune. A ce titre, des temps forts de fin de séjour et des journées exceptionnelles peuvent être organisées. Les équipes d'animation veillent à préserver et à favoriser tout au long de l'accueil, le fait de faire vivre des vacances aux enfants et aux jeunes. La découverte du milieu rural, de l'environnement et l'exploitation des richesses locales sont des axes privilégiés d'animation et d'activités de l'accueil de loisirs Familles Rurales.

Les enfants et les jeunes Les loisirs sont pensés et organisés dans le respect des besoins et des capacités des enfants et des jeunes. Les temps de loisirs sont sources de plaisir, d'épanouissement et d'expérimentation. Ils favorisent la découverte des conditions du « vivre ensemble ». Ils constituent des lieux d'apprentissage de la citoyenneté en favorisant le respect de l'expression de chacun et des différences, l'écoute, la négociation, la participation et l'autonomie, sans oublier l'ouverture sur le monde. Régulièrement associés à la préparation, à la réalisation et au bilan des actions, les enfants et les jeunes sont reconnus comme des acteurs à part entière des loisirs éducatifs.

Les familles Conçu par des parents et des bénévoles Familles Rurales, les projets éducatifs des associations Familles Rurales tiennent compte à la fois des réalités locales, des besoins des familles, des spécificités du milieu rural et de la réglementation en vigueur. Les familles sont régulièrement associées aux projets de loisirs et peuvent être amenées à les porter en fonction de leur disponibilité et de leurs engagements.

L'équipe d'animation Pour Familles Rurales, la réussite d'un accueil de loisirs dépend de l'équipe d'animation. Elle doit être homogène et complémentaire, responsable et formée, dynamique et au service de l'enfant. Pour Familles Rurales, l'équipe d'animation élaboré et met en œuvre le projet pédagogique en cohérence avec le projet éducatif pensé par les bénévoles de l'association locale : les attentes des enfants, des jeunes et des familles, ainsi que des réalités locales et des spécificités du milieu rural sont prises en compte. C'est le (la) président(e) de l'association Familles Rurales qui recrute le directeur ou la directrice de l'accueil collectif de mineurs en se conformant aux réglementations en vigueur.

C'est le directeur ou la directrice qui recrute et choisit son équipe. Une priorité est accordée aux animateurs (trices) formé(e)s par Familles Rurales dans le cadre de ses sessions BAFA et BAFD, ou aux animateurs habitant dans ou à proximité du village d'implantation de l'accueil. Le directeur ou la directrice est aussi formateur(trice) pour l'animateur(trice).

Présentation de l'association familles Rurales

L'association Familles Rurales est le premier Mouvement familial de France. Depuis plus de 70 ans, les loisirs des enfants et des jeunes sont pensés et organisés en référence aux valeurs définies dans le projet du mouvement :

- ⇒ La famille, lieu privilégié d'épanouissement et de construction de la personne.
- ⇒ L'implication de toutes les générations.
- ⇒ La responsabilisation des familles et leur coresponsabilité avec des équipes d'animation.
- ⇒ L'ouverture à tous, quels que soit le choix politique ou confessionnel dans un esprit de tolérance.
- ⇒ Le respect du cheminement de chacun.

Pour l'association les valeurs éducatives sont que les loisirs contribuent à l'épanouissement de tous en favorisant la mixité sociale, culturelle et intergénérationnelle. Les loisirs, complémentaires de l'action éducative de la famille et de l'école, favorisent la prise d'initiatives, l'expérimentation, l'autonomie et la prise de responsabilités en rendant les enfants et les jeunes acteurs de leur vie.

L'association Familles Rurales a fait sien l'article 31 des droits de l'enfant : « Reconnaître à l'enfant le droit au repos et aux loisirs, de se livrer au jeu et à des activités récréatives propres à son âge, et de participer librement à la vie culturelle et artistique »

Présentation de l'association familles Rurales Beautheil

L'association Familles Rurales de Beautheil a été créée, en 1965. Grâce à l'action de quelques bénévoles du village, l'association propose différents évènements tous les ans (brocante, bourses jouets et vêtements, cinéma de plein air, fête du jeu, ...) et elle s'occupe de gérer le périscolaire et l'accueil de loisirs, grâce à l'embauche d'une équipe d'animateurs qualifiés.

Le bureau de l'association élu suite à l'Assemblée Générale du 12 Février 2016, et réélu depuis voici la liste des membres du bureau ainsi que les bénévoles dans les membres du Comité d'Administration :

Les Membres du bureau du Conseil d'Administration :

- Agathe MAURY : Présidente
- Isabelle CHAMPCENEST: Vice-Présidente
- Brigitte VIGNER : Trésorière
- Irène THOMAS: Secrétaire

Les membres du Conseil d'Administration :
Magalie ROBBENS, Pierrette MAURY, Marie Christine LOISEAU, Nicole JUBERT

Son siège social est situé au :
Association Familles Rurales Beautheil
Le Chasne
77120 Beautheil-Saints

Notre projet pédagogique est donc le texte de ralliement de l'équipe. Le constat de valeur pour s'assurer que nous travaillons toujours ensemble et dans la même direction ainsi que pour le bien de l'enfant. Il est important d'être à l'écoute afin qu'il y ait une vraie cohérence entre les animateurs et les décisions prises en équipe. Nous souhaitons mettre en place une structure qui va favoriser la vie en collectivité de vos enfants en mettant bien sûr l'accent sur leur bien-être, leur sécurité et leurs besoins. Nous tâchons également de prendre en compte le rythme de chacun. Nous considérons que les temps extrascolaires sont des temps privilégiés où vos enfants peuvent s'épanouir, découvrir de nouvelles choses et rencontrer d'autres personnes. Vos enfants seront auteurs de ces temps et chaque moment passé sera un moment de plaisirs.

Le projet pédagogique reste un livre ouvert aux propositions de chacun et pourra être modifié par l'équipe. Il est donc en perpétuel réflexion et analyse de l'équipe et de son travail.

Présentation de l'accueil de loisirs de Beautheil- Saints

Depuis janvier 2019 les communes de Beautheil et Saints ont fusionné ce qui a créé la nouvelle commune de Beautheil-Saints de 2096 habitants qui s'appelle les Beausaintoises et Beausaintois.

Le village de Beautheil-Saints est un petit village près de Coulommiers, au nord sur le plateau agricole et au sud au bord de la vallée verdoyante de l'Aubetin. Il est situé dans le canton de Coulommiers, proche de Beautheil, Mauperthuis et Touquin. Le village de Saints subit depuis plusieurs années une certaine mutation liée à l'établissement de travailleurs du bassin parisien et sa proximité avec Coulommiers. De ce fait, l'évolution de la population, les contraintes liées au déplacement et au contexte familial a engendré d'importants besoins de garde.

Afin de mieux répondre à la demande des parents, à la rentrée 2016, la Communauté de Communes du Pays de Coulommiers organise un Accueil de Loisirs Sans Hébergement à Saints pour les enfants scolarisés jusqu'au passage au collège (de 3 à 11 ans) avec une capacité de 39 enfants, gérés par l'Association Familles Rurales de Beautheil. Ils sont accueillis en Accueil Extrascolaires les vacances scolaires et les mercredis en périscolaire.

Au cœur de cette communauté de Commune, il y a plusieurs structures scolaires, notre centre accueil majoritairement des enfants du Regroupement Pédagogique Intercommunal Beautheil – Saints, mais nous pouvons accueillir des enfants de toute la communauté d'agglomération du pays de Brie sous réserve de place disponible.

L'organisation des espaces

Locaux et sites utilisables

- L'accueil de Loisirs de Saints
- La cantine de l'école de Saints
- Le grand espace vert près du centre
- La structure de jeux
- Le « City »



- Le hall d'entrée (portes manteaux, ...)
- Le bureau
- Les toilettes des grands
- La chaufferie
- Les toilettes des petits
- La grande salle d'activités
- Le local de stockage
- La salle du coin calme et sieste
- La salle d'activités manuelles
- La cuisine
- Le local à poubelles (par l'extérieur)
- L'espace vert autour du bâtiment

Le centre



La cantine

- Le hall d'entrée (portes manteaux, ...)
- Les toilettes filles et garçons
- La grande salle de restauration
- La cuisine chauffe
- La cuisine de vaisselle
- La cuisine de stockage des aliments



L'organisation des journées

Voici le planning d'une journée type sur la structure, qui peut être modifié selon les besoins.

Horaires	Activités	Fonctionnement
7h00-9h00	Accueil échelonné pour tous les enfants	Temps d'activités courtes (jeux de sociétés, petites animations manuelles, lecture, dessin...).
9h00 - 11h30	Présentation de la journée Passage aux sanitaires et début des activités par groupe d'âge ou de choix des enfants.	En fonction du planning, les enfants pourront choisir entre plusieurs ateliers. Les animateurs auront pris soin d'expliquer clairement leurs activités.
11h30 - 12h00	Rangement et jeux calmes	Petits chants, lecture de contes ou d'histoires. Activités paisibles
12h00-13h00	Repas	Passage aux toilettes et lavage des mains
13h00-13h30	Recréation, jeux libres	Si le temps le permet dehors si non dans au city ou la grande salle
13h30-14h15	Temps calme	Des petits jeux, petites activités calmes seront proposées aux enfants
14h15-16h00	Sieste pour les 2 ans 1/2 - 4 ans A partir de 4 ans	Les enfants seront couchés dans une petite pièce afin que leur sommeil soit récupérateur. Activités diverses en fonction du planning et du projet pédagogique.
16h00-16h30	Rangement et passage aux sanitaires Goûter pour tous ou en fonction du planning.	Réveil de la sieste pour les petits
16h30-17h00	Temps calme jeux libre Rangement	Ménage des activités réalisées durant la journée
17h00-19h00	Départ échelonné pour tous les enfants	Accueil des parents et réponses à leurs questions ou information sur les enfants en cas de soucis (notamment de santé ou de comportement). Départ échelonné des enfants.

Les mercredis :

Les mercredis il y a des départs en cours d'après-midi pour les activités avec le **MINI CLUB**, les encadrants viennent chercher les enfants un peu avant le début de l'activité et les ramènent juste après avec l'autorisation des parents. Il y a plusieurs ateliers :

- De 14h30 à 15h30 zumba pour enfant pour les grands
- De 15h30 à 16h30 multisport (une semaine sur deux)
- De 15h30 à 16h30 zumba pour enfant pour les plus jeunes
- De 17h30 à 18h30 boxe

Il arrive que les parents reprennent leur enfant directement à l'atelier, dans ce cas ils nous en informent avant.

Les modalités d'inscriptions

Chaque année les parents doivent remplir une fiche de renseignements sur l'enfant, ses parents, coordonnées ainsi que les allergies et régimes alimentaires. Fournir une attestation d'assurance extrascolaire, 1 photo d'identité, la photocopie de la page des vaccins du carnet de santé et le dernier relevé d'imposition ou attestation de la CAF (qui permet de calculer le quotient familial).

Ensuite les inscriptions se font par écrit et par période, à la journée pour les vacances (minimum 3 jours par semaine) ainsi que pour les mercredis (minimum 2 jours par mois).

Pour les mercredis et les vacances scolaires, nous fonctionnons selon le quotient familial, selon le tableau suivant :

De 0 à 281€	3,31€
De 281,01 à 401€	5,51€
De 401,01 à 513€	7,94€
De 513,01 à 753€	9,92€
De 753 ,01 à 963€	11,58€
De 963,01€ à 1173€	13,23€
De 1173,01 à 1800€	15,88€
De 1800,01 à 2500€	17,98€
Supérieur à 2500,01€	20,07€
Hors CCPC*	35,70€

* Communauté de Communes du Pays de Coulommiers

A l'inscription et chaque début d'année scolaire, il y a une adhésion de 25€ par famille, afin d'adhérer à l'association.

RENSEIGNEMENTS :

FAMILLES RURALES BEAUTHEIL

77120 Beautheil
periscobeautheil@gmail.com

www.famillesrurales.org/beautheil/

tel: 06.80.31.63.08

Les intentions pédagogiques de l'équipe pour 2020-2021

Le thème de cette année 2021-2022, nous avons choisi avec les idées des enfants de choisir le thème de « C'est pas sorcier ». Ce thème étant tellement large que nous pourrons aborder tous thèmes demandés par les enfants. Chaque jour, nous visionnerons une émission pendant le temps calme, et les activités du jour seront en lien avec celle-ci. Nous avons sélectionné les grands thèmes de l'année comme suit :

- Septembre – Octobre : le climat et l'écologie
- Les vacances de la Toussaint : la faune et la flore
- Novembre – Décembre : l'espace et l'astronomie
- Janvier – Février : la géologie, la géographie et les découvertes
- Les vacances d'hiver : le corps humain et le médical
- Mars – Avril : le sport
- Les vacances de printemps : l'histoire et l'archéologie
- Mai – juin : les art et spectacle, l'économie et la société
- Les vacances d'été : les armées, la physique, la communication et les transports

Je rasure tout le monde, nous ne tenons pas à faire de vos enfants de petits génies, nous souhaitons juste les ouvrir sur différents domaines que cette émission explique très bien et en peu de temps.

Les objectifs pédagogiques

La pédagogie c'est quoi ?



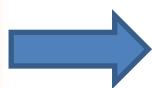
C'est « l'art d'éduquer », c'est la manière de transmettre un savoir ou une expérience par des méthodes adaptées à un individu ou à un groupe d'individu

C'est « ce que l'on veut atteindre », ils sont mesurables et évaluables, ils précisent des notions de temps, de lieu et de durée.



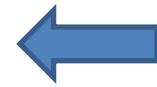
Les objectifs pédagogiques c'est quoi ?

Comment on fait pour atteindre des objectifs ?



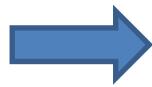
On met en place des « ACTIONS », concrètement c'est ce que l'on va mettre en place pour répondre à un objectif. On fait quoi sur le terrain ?

Grâce à des MOYENS, Avec quoi ? Avec qui ? Comment ? Où ? Combien ?



Grace à quoi on met des actions en place ?

Comment on sait si cela a fonctionné ?



On fait des EVALUATIONS. Evaluer c'est « mesurer et effets, l'impact d'une actions », en gros, est ce qu'on a atteint l'objectif ou pas.

Responsabiliser, développer l'autonomie et l'esprit d'initiative



Développer l'autonomie

Réserver un moment où l'enfant sera source de propositions (activités et autres)

Valoriser et accompagner l'enfant dans ses actions

Favoriser la notion d'entraide et de soutien

Aider l'enfant à accepter l'échec



Mettre en place des activités permettant à l'enfant d'y adhérer de manière volontaire et autonome (choix d'activités, ateliers tournant et possibilité de ne pas y participer)

Aider l'enfant à faire et non faire à la place

Mettre en place des coins permanent où l'enfant peut aller à sa guise coin calme, dessin, jeux de sociétés, dinette, construction, ...)

Instaurer dans la journée des moments où l'enfant pourra échanger avec l'animateur sur ses ressentis de l'activité proposée, leur permettre de mettre en place des jeux qui leur tiennent à cœur.

Mettre en place des moyens de communication indirect anonyme où les enfants pourront s'exprimer librement comme « la poubelle à émotions » et des moyens direct pour favoriser l'échange entre enfants

Mettre en valeur les compétences que l'on rencontre. Exploiter cette compétence afin qu'il la transmette aux autres

Encourager l'enfant dans sa progression même en cas d'erreur, se tromper n'est pas une fin en soi, au contraire il faut que l'enfant puisse en tirer une leçon

Favoriser les jeux de coopération au dépend de ceux de compétition

Rendre les enfants acteur des actes de la vie quotidienne, les responsabiliser (chef de table, ...)

Que l'enfant deviennent source de propositions (planning d'activités, établit avec les enfants)

Evaluation :

- S'ils participent aux activités
- S'il y a plus de coopération entre les enfants
- S'il parvient à mieux exprimer ses émotions et donc moins de frustrations
- S'il parvient à progresser dans ses gestes du quotidien (servir à boire, couper sa viande ou une feuille de papier, colorier sans dépasser, ...)
- S'il accepte mieux l'échec
- S'il prend confiance en lui pour avancer.

Respecter le rythme de la vie de chacun



Mettre en place un accueil échelonné
Instaurer un temps calme pour tous
Respecter l'état physique de l'enfant tout au long de la journée
Veiller au rythme de l'équipe d'animation



Permettre à l'enfant de s'intégrer à son rythme dans un groupe d'activité
Le moment du repas est essentiel et c'est une activité à part entière. Les enfants doivent prendre plaisir à partager ce moment. Il se passe dans le calme.
Animer l'accueil du matin et du soir sans que cela crée chez l'enfant une excitation ou un énervement excessif. Instaurer obligatoirement un temps calme à toutes les tranches d'âge.
Initier un échange avec les parents sur le rythme de leur enfant (sieste)
Mise en place d'une réunion d'évaluation et de préparation régulière

Evaluation :

- S'il est bien reposé
- Si le temps d'accueil est calme et animé en même temps
- S'il y a un bon échange avec les parents sur leur enfant
- Si les animateurs sont en forme et plein d'imagination
- L'intégration des enfants dans les groupes

Favoriser le respect en collectivité



Mettre en place ensemble des règles de vie communes.
Instaurer la notion de respect de l'environnement via des gestes du quotidien



Faire avec l'enfant des règles de vie. S'assurer qu'ils y adhèrent. L'animateur garanti le respect de ses règles et en est le référent (de façon ludique)
Instaurer un lavement des mains régulier pour éviter les propagations de microbe
Initier les enfants au tri sélectif. Une fois cette notion instaurer l'appliquer partout quand cela est possible (le tri ne se fait pas qu'au centre)
Favoriser la récupération (solliciter les parents)
Respecter le matériel, le ranger après chaque utilisation (les enfants participent au rangement)
Respecter les idées, les avis, les origines et les différences de chacun.
Continuer le composteur avec nos déchets alimentaires (cantine et gouter)

Evaluation :

- Si les règles de vie sont respectées
- S'il y a moins de dispute entre les enfants
- Si l'hygiène est bien respectée
- Si le tri sélectif est bien respecté de tous les enfants comme les animateurs
- Si les enfants rangent bien de leur propre initiative

Développer les connaissances de l'enfant de façon ludique



Développer les connaissances des enfants comme de l'équipe sur les différents thèmes explorés

Valoriser la créativité, l'ouverture d'esprit et la curiosité des enfants

Mettre en place des rencontres avec des professionnels dans leur domaine

Utiliser et mettre en valeur l'imaginaire des enfants

Réalisation de maquette, plan, activités manuelles et jeux



Mettre en place des projets d'animation en fonction des thèmes choisis en concertation avec l'équipe et les enfants, tel que : le mime, le chant, l'expression corporelle, la danse et le théâtre.

Utiliser au maximum le potentiel des lieux mis à disposition ou présent sur la commune

Participer lorsque cela est possible aux évènements culturels, de loisirs, ... qui se déroulent sur la commune

Mettre en place des ateliers pour explorer de façon ludique la science

Faire intervenir des prestataires pour développer des connaissances spécifiques

Favoriser les déguisements, les fabulations et les grands jeux

S'aider des émissions « c'est pas sorcier » de Jamy et Fred pour compléter les connaissances pendant les temps calmes

Evaluation :

- **La curiosité et le questionnement des enfants**
- **La participation lors de nos mises en place de saynètes**
- **Le plaisir des enfants à venir au centre**
- **La connaissance de différents thèmes de l'année**
-

Développement les facultés psychomotrices de l'enfant au travers de ses 5 sens



Pouvoir affiner ses gestes et mouvements
Développer la motricité fine
Développer ses 5 sens au travers d'atelier
Développer leur logique et l'esprit de déduction avec des jeux



Mettre en place des activités sportives basées sur l'éveil psychomoteur (coordination des différentes parties du corps via le yoga ou l'éveil corporel)
Participer à des expériences propices au développement (parcours de motricité, patinoire, piscine,...)
Participer à des Kim gout, repas à thème, atelier pâtisserie, ...)
Mettre en place des ateliers autour du son du visuel, des activités manuelles variées visant à découvrir diverses techniques
Jeux d'eau (période estivale)
Résolution d'énigmes et enquête sous forme de jeux

Evaluation :

- Si l'enfant a découvert de nouveau goût, odeur, texture, ...
- La précision des découpages et des dessins des enfants
- La connaissance de son propre corps
- La facilité à résoudre des énigmes

Favoriser la découverte, le contact et le respect de l'environnement



Favoriser la connaissance de la nature (environnement, faune, flore, saisons,
Favoriser les notions de sauvegarde de la nature via des gestes du quotidien
Développer le tri sélectif dans le centre avec la venue du SMITOM



Sensibiliser à l'environnement naturelle (arbres, les fleurs, les nuages, les oiseaux, les insectes)
Aménager et entretenir un potager, un composteur, un hôtel à insectes)
Faire des sorties liées à découverte : parc animalier, ferme pédagogique, aquarium, jardin, ...)
Organiser des grands jeux sur la nature
Mettre en avant le respect de l'environnement dans les règles de vie (tri sélectif)

Evaluation :

- La participation à l'entretien du potager
- Le nombre d'enfants inscrits le jour des sorties
- L'implication de tous sur le tri sélectif à la cantine pour le composteur et au centre avec la poubelle jaune pour les papiers (et autres choses recyclable) et la poubelle noire pour le reste.

Règles de vie

Les règles de vie des adultes :

Sur le site, et pendant les heures de travail, voici quelques règles à respecter, sous peine de sanction pouvant aller jusqu'au licenciement :

- Consommer de l'alcool ou des stupéfiants
- Fumer dans l'enceinte de l'accueil de loisirs
- Se montrer injurieux, violent ou raciste envers notre public, les parents, ou les autres membres de l'équipe
- Inciter notre public à la violence verbale ou physique
- Mettre en péril la sécurité en transport, en sorties et durant les activités
- Manquer d'investissement, rester passif, laisser notre public sans surveillance, se montrer laxiste vis-à-vis de ses responsables
- Ne pas respecter les heures de travail
- L'utilisation intempestive du téléphone portable pendant le temps de travail
- Être réactif aux jeux dangereux ou de brimades
- Respecter le droit de réserve
- Ne pas avoir un discours approprié aux caractéristiques de notre public
- Ne pas faire preuve de professionnalisme envers les parents
- Respecter la confidentialité des enfants et de leur famille

Les animateurs sont en droits de :

- D'être respecté en tant que personne
- D'avoir un planning de travail à l'avance
- D'avoir des poses régulières sans abus
- D'exprimer leurs idées et projet
- D'exprimer leur soucis et frustration afin de trouver une solution.

Les règles de vie des enfants faites par eux-mêmes :

Les enfants ont rédigé eux même leurs règles de vie l'on signé et se sont engagé à les respecter et les faire respecter. Décomposé en 3 grands thèmes : les droits, les devoirs et les ne pas faire.



L'équipe d'animation

« Ce sont les individus qui font l'animation et non les activités »

Les parents nous confient leurs enfants, c'est notre responsabilité de garantir leur sécurité physique, morale et affective.

Par définition l'animateur est celui qui motive, agit, anticipe, écoute, observe, veille au respect de chacun et au respect du matériel, suscite et prend des initiatives, s'implique, encourage la coopération, s'adapte, ... en bref, l'animateur n'est pas là pour « GARDER » ou « OCCUPER » les enfants, mais bien pour ANIMER, et faire vivre ses ateliers.

Composition de l'équipe

Cette année l'équipe d'animation est constituée comme suit :

- une directrice : Nadège Delaporte, titulaire du BAFA, CAP petite enfance, du BAFD et formatrice BAFA.
- une animatrice : Laura Lemey, titulaire du BAFA congé maternité jusqu'au 22 novembre 2021 remplacé par Julie Leclercq en cours de BAFA et CAP petite enfance.
- un animateur : Christine Cassus en arrêt longue durée
- une animatrice : Adeline Merlin, titulaire du BAFA
- un animateur : Guillaume Leclercq, titulaire du BAFA formateur BAFA

Nous formons régulièrement des stagiaires BAFA, des étudiants en lycées Professionnels ou des jeunes envoyés par la mission locale qui veulent découvrir notre métier.

Responsabilité de l'équipe

La nature des activités de l'ACM exige une présence continue du personnel pédagogique auprès des enfants et implique une responsabilité éducative, de surveillance et d'animation.

Cette présence est de caractère moral et juridique au regard de :

- La bonne réalisation du projet pédagogique et du programme d'activités
- La sécurité affective et physique des enfants
- Le respect de leur personnalité et de leurs droits

L'exercice de ces différentes responsabilités exige donc :

- La recherche d'une attitude éducative constante
- La connaissance et le respect des différentes règlementations
- Une manière d'être et de faire, fondée sur la prévention, l'écoute et la connaissance des besoins et possibilité des enfants et de l'environnement dans lequel se déroulent les activités.

Rôle de l'animateur sur le temps d'accueil du matin et du soir



Remplir le registre journalier de présence, vérifier que les parents signent bien la feuille d'arrivée ou départ.
Être présent avec les enfants, jouer et discuter avec eux, veiller à la sécurité (les enfants ne doivent pas sortir de l'enceinte du centre)
Accueillir les parents et leur transmettre les informations importantes.
Aider les enfants à se déshabiller ou à s'habiller et répondre à leurs questions. Aller vers les enfants, leur montrer l'espace de jeux dont ils disposent.

Rôles de l'animateur pendant les Temps de repas et trajets



Avant de partir à la cantine, compter les enfants
Prendre la trousse à pharmacie les PAI et les paniers repas.
Pendant le trajet toujours un animateur devant et un derrière le groupe
Faire attention à la circulation et emprunter les passages piétons. Si le trajet se fait par la route, prendre les gilets jaunes
Le repas est un moment de convivialité : encourager les discussions calmes et éviter que les enfants se déplacent, si possible un animateur par table
Vérifier que les enfants mangent à leur faim, les encourager à goûter sans forcer à manger
Faire attention aux comportements alimentaires
Enfants comme animateurs doivent participer au débarrassage de table et être respectueux envers le personnel de cantine.

Rôle de l'animateur pendant les temps calmes et libres



Pour les moins de 6 ans :
Installer les enfants qui doivent de reposer, si pas endormies après 20 minutes leurs proposer de se lever.
Aider les enfants qui se réveillent à se lever dans le silence afin de ne pas déranger les copains.
Les enfants qui ne dorment pas doivent pouvoir être au calme, afin de réguler le reste de la journée. Leurs proposer des jeux calmes, lire des histoires dans un espace appropriés.
Pour les plus de 6 ans :
Surveiller le temps libre des enfants (règles de vie, les locaux, les conflits entre enfants, ...)
Gérer le matériel (jeux de société, livres, feutres...) à disposition des enfants (attention au rangement)
Temps calme : sur ces temps les animateurs proposent des activités incitant les enfants à être calme : jeux de société, histoire, dessin, puzzle, ...
C'est aussi le moment du temps de pause des animateurs par roulement.

Rôle de l'animateur sur les temps d'activités



Préparer son activité et matériel à l'avance
Favoriser les activités en petits groupes
Croire en son activité et susciter l'intérêt des enfants
Remplir une feuille de groupe pour les activités à l'extérieur du centre.
Gérer le temps d'activité (penser au rangement) et prévoir un retour au calme
Faire attention au rythme de l'enfant dans les propositions d'activités
Ne pas oublier de définir le rôle de chacun avant, et de faire le bilan après.
Rédiger une fiche d'activité pour chaque animation réalisée.

Les soins apportés aux enfants



Apporter les soins nécessaires, rassurer l'enfant si besoin et penser à bien noter les soins effectuer dans le cahier d'infirmérie ou sur les papiers qui sont dans les trousse de secours

Les animateurs stagiaires



Avant de commencer, le directeur rencontre les stagiaires pour leur expliquer comment se déroulera leur évaluation.

Chaque semaine ils ont une feuille d'évaluation à remplir sur les savoirs/ savoirs faire/ savoir être. Cette feuille leur permet d'analyser leur travail.

Les stagiaires rencontrent le directeur une fois par semaine afin de faire le bilan de leur évaluation (grâce à la feuille) à la fin de cette rencontre, le directeur et le stagiaire fixent des objectifs pour les semaines futures.

À tout moment le stagiaire peut demander des compléments d'informations à l'équipe d'animateurs ainsi qu'au directeur.

Les évaluations individuelles annuelles



Les entretiens individuels d'évaluation sont organisés une fois par an, courant mai avec la directrice et la présidente de l'association. Ils permettent pour les deux parties de faire le point sur l'année écoulé, les points fort et ceux à améliorer. C'est le moment d'exprimer ses souhaits pour l'année à venir (formations, mutation, ...).

Les réunions d'équipe



Elles sont indispensables et font partie intégrante du travail d'un animateur.

La réunion est tous les lundis de 9h à 11h les semaines d'école et pendant les vacances elle se fait par petits groupe en journée.

Les sujets sont :

- Bilan des vacances
- Bilan de la semaine précédente
- Préparation de la semaine à venir et des prochaines vacances.
- Passage d'information
- Le ça va ? ça ne va pas ? ou chacun dit ce qui le perturbe.

Rôle du directeur



La directrice devra garantir la sécurité physique, affective et morale des enfants et de son équipe (direction, animation, personnel de service).

Elle est force de proposition sur la pédagogie et l'animation.

Elle met en œuvre un dispositif permettant à son équipe de s'approprier le projet éducatif de Familles Rurales pour le décliner en projet pédagogique sur l'année.

Tout au long de l'année ainsi que lors des bilans, la directrice doit assurer la fonction de coordination, d'organisation, de gestion (administrative et financière), d'évaluations (des normes d'hygiène et de sécurité), ... afin de permettre à chacun de faire partie intégrante du projet pédagogique.

Elle développe également les partenariats et la communication entre les acteurs et avec les parents. La directrice a un rôle d'accompagnement des stagiaires en formation BAFA, BAFD et autres jeunes qui veulent apprendre ce métier. Leurs évaluations se fait en rapport avec le projet pédagogique.

Elle organise les activités avec son équipe

Notre conception des activités

En termes d'activités, nous pouvons atteindre nos objectifs par la mise en place de différentes formes de jeu, ce dernier étant, au sein d'un centre de loisirs, un moyen essentiel de développement et de socialisation. Les animateurs s'appuient ainsi sur 4 approches de l'activité :

- **Laisser jouer** : l'enfant joue à ce qu'il veut sous la vigilance constante de l'animateur, c'est l'instant des jeux spontanés
- **Donner à jouer** : l'animateur met à disposition de l'enfant du matériel, un savoir-faire, pour que celui-ci exprime pleinement sa créativité.
- **Jouer avec** : l'animateur s'inclut dans le jeu, afin de lui donner plus de dynamisme, de vie, ou d'en relancer l'intérêt par de nouvelles règles.
- **Faire jouer** : l'animateur crée un jeu que l'enfant exploite.

Le jeu est aussi un **moyen ludique d'apprendre**. Il existe une grande variété de jeux, que nous pouvons présenter aux enfants, ces jeux servant leur développement psychomoteur.

Afin d'évaluer nos activités, voici les questions à se poser avant et après l'activité :

Dénomination	Oui	Non	Pourquoi ?
La tranche d'âge était adaptée ?			
Le nombre d'enfants à l'atelier ?			
Le lieu était adapté ?			
La durée était adaptée ?			
L'objectif a-t-il été atteint ?			
Le matériel était adapté ?			
La sensibilisation était adaptée ?			
Le déroulement c'est bien passé ?			
La conclusion était adaptée ?			
Le nombre d'animateurs était suffisant ?			
La courbe d'intensité est respectée ?			

Ce bilan d'activité a pour but d'évaluer les points positifs et à améliorer de l'activité pour une prochaine fois.

Les sanctions disciplinaires

Les sanctions disciplinaires autorisées

Une sanction disciplinaire est une mesure prise par l'employeur à la suite d'agissements du salarié qu'il considère comme fautifs. Toutefois, avant d'infliger une sanction au salarié, l'employeur est tenu de respecter une procédure spécifique.

La sanction disciplinaire est une mesure prise par l'employeur ayant des conséquences sur la présence du salarié dans l'entreprise, sa carrière, sa fonction ou sa rémunération (sauf pour l'avertissement). Il peut s'agir d'un blâme, d'une mise à pied disciplinaire, d'une rétrogradation, d'une mutation ou même d'un licenciement pour faute. En revanche, les observations verbales ne sont pas considérées comme des sanctions disciplinaires.

En principe, dans les entreprises de plus de 20 salariés, le règlement intérieur doit fixer la nature et l'échelle des sanctions applicables dans l'entreprise.

Les sanctions disciplinaires interdites

Un certain nombre de sanctions ne peuvent être infligées par l'employeur au salarié. Il s'agit notamment :

- des amendes et autres sanctions pécuniaires directes (en revanche, une baisse de salaire suite à une mise à pied est autorisée) ;
- des sanctions prises en considération de l'origine, du sexe, des mœurs, de la situation de famille, de l'appartenance ou de la non-appartenance à une ethnie, à une nation ou à une race, des activités syndicales ou mutualistes, des opinions politiques, de l'exercice normal du droit de grève, des convictions religieuses, de l'apparence physique, de l'âge, de l'état de santé ou du handicap du salarié ;
- des sanctions prises à l'encontre d'un salarié ayant exercé son droit de retrait pour danger grave et imminent ;
- des sanctions prises à l'encontre d'un salarié victime ou témoin de harcèlement sexuel ou moral.

La procédure à respecter

Avant d'infliger une sanction, l'employeur doit d'abord vérifier que les délais de prescription ne sont pas dépassés. En effet, aucun fait fautif ne peut donner lieu à une sanction passé un délai de deux mois à compter du jour où l'employeur en a eu connaissance (sauf en cas de poursuites pénales). De même légalement, aucune sanction de plus de trois ans ne peut être invoquée à l'appui d'une nouvelle sanction, mais l'Accord conventionnel fixe ce délai à 2 ans.

Par ailleurs, avant d'infliger une sanction, l'employeur doit convoquer le salarié à un entretien préalable en précisant l'objet, la date, l'heure et le lieu de l'entretien. Cette convocation, adressée par lettre recommandée avec accusé de réception ou remise en main propre contre décharge, doit indiquer au salarié qu'il a la possibilité de se faire assister par une personne de son choix appartenant au personnel de l'entreprise.

Lors de l'entretien, l'employeur doit indiquer les motifs de la sanction envisagée et recueillir les explications du salarié.

La notification de la sanction, elle aussi adressée par lettre recommandée avec accusé de réception ou remise en main propre contre décharge, ne peut intervenir, au plus tôt, avant que se soient écoulés au moins 2 jours ouvrables et au plus tard un mois après le jour fixé pour l'entretien. Cette notification doit obligatoirement indiquer les motifs pour lesquels la sanction est prononcée.

Important : si la sanction prononcée est un licenciement, l'employeur doit bien entendu respecter la procédure propre au licenciement disciplinaire.

La contestation de la sanction disciplinaire par le salarié

Le salarié qui souhaite contester la sanction qui lui a été infligée par l'employeur peut saisir le conseil de prud'hommes. En effet, le conseil de prud'hommes est le seul compétent pour apprécier la régularité de la procédure disciplinaire et pour décider si les faits reprochés au salarié justifiés la sanction infligée. Si tel n'était pas le cas, il a la possibilité d'annuler la sanction (sauf si la sanction est un licenciement disciplinaire car les règles sont dans ce cas différentes).

Les sanctions possibles

- **L'avertissement**

L'avertissement constitue une simple mise en garde. Il n'a pas d'influence directe sur la présence du salarié dans l'entreprise, ni sur sa fonction ou sur sa rémunération. Des retards trop fréquents, une absence sans justification... et l'employeur peut décider de notifier, par écrit, un avertissement.

L'avertissement permet à l'employeur de commencer à constituer un dossier en vue d'un licenciement ultérieur, notamment s'il est précisé, à la fin de l'avertissement, qu'en cas de réitération des faits sanctionnés, le salarié sera passible de sanctions plus sévères.

Après plusieurs avertissements pour des faits similaires (minimum deux), l'employeur qui licencie le salarié ayant réitéré un comportement déjà sanctionné sera en meilleure posture devant les Prud'hommes, puisqu'il pourra prouver que le salarié avait parfaitement conscience du caractère fautif de ses agissements et des conséquences qui risquaient d'en découler.

Par ailleurs, l'avertissement est la seule sanction (avec le blâme, pas ou presque pas utilisé dans les faits) qui ne nécessite pas de procédure particulière. Une lettre recommandée ou remise en main propre suffit, sans qu'il ne soit nécessaire de convoquer le salarié à un entretien préalable, seul devant être respecté le délai de prescription de la faute (un avertissement pour un fait dont l'employeur a eu connaissance plus de deux mois auparavant est sans valeur). Cependant, l'accumulation d'avertissements ne peut durer éternellement : la loi veut que l'employeur ne puisse se référer aux fautes antérieures que dans la limite de trois ans (deux ans dans l'accord conventionnel).

- **Sanctions modifiant le contrat de travail**

Lorsque l'employeur envisage une sanction modification importante du contrat de travail, telle qu'une rétrogradation ou une mutation disciplinaire dans un secteur géographique différent, le salarié est en droit de la refuser. En effet, aucune modification du contrat ne peut lui être imposée, même à titre disciplinaire.

En cas de refus du salarié, l'employeur peut prononcer une autre sanction aux lieu et place de la sanction refusée, soit plus légère (mise à pied par exemple), soit plus lourde tel un licenciement pour faute grave. Ce licenciement ne peut pas être fondé sur le refus de la modification, mais uniquement sur les faits à l'origine de la première sanction.

- **Mise à pied disciplinaire**

La mise à pied disciplinaire d'un salarié emporte la suspension du contrat. Le salarié devant cesser tout travail et ne percevant aucune rémunération. La mise à pied doit être d'une durée relativement courte et en aucun cas supérieure à la durée prévue par le règlement intérieur (l'accord conventionnel prévoit 3 jours maximum).

La date d'exécution de la mise à pied est fixée par l'employeur, aucun délai n'étant légalement prévu entre le prononcé de la sanction et sa date d'exécution. Si le salarié est placé en arrêt maladie le jour où débute la mise à pied, l'employeur ne peut pas différer l'exécution de cette sanction jusqu'à l'issue du congé maladie, sauf à prouver la fraude du salarié. Toutefois l'employeur n'a pas alors à verser les indemnités complémentaires de maladie pendant la mise à pied.

Les ressources de l'accueil de loisirs



Les partenariats

- ⇒ **La Communauté de d'Agglomération du Pays de la Brie :**



La CCPC à la compétence petite enfance, elle est un interlocuteur privilégié de l'accueil de loisirs. Les informations à diffuser sont publiées sur son site internet. Elle coordonne l'organisation de tous les accueils de loisirs de la communauté de communes, de sorte que les parents aient les même tarifs, horaires, locaux et organisation d'une structure à l'autre.

- ⇒ **La mairie de Beautheil Saints :**



La mairie nous met gracieusement à disposition la cantine de l'école de Saints pour nos repas, ainsi que la cour de l'école, le city et les espaces vert autour du centre.

- ⇒ **La Fédération Départementale Familles Rurales :**



La Fédération Départementale Familles Rurales est une très importante association répartie sur tout le territoire, plus particulièrement en zone rurale. En Seine et Marne, il existe 45 associations Familles Rurales réparties sur tout le département, dont la nôtre fait partie.

- ⇒ **Familles Rurales Beautheil :**



C'est notre employeur, elle est gérée par le biais de sa présidente Agathe Maury pour l'association locale. La plus grosse part de l'association est dédié à l'accueil de loisirs et au périscolaire, mais pas seulement, il y a aussi des randonnées, des cours d'art floral, de la gym pour adulte et des sorties au théâtre.



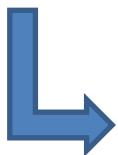
Les ressources financières

Nous sommes une association loi 1901 à but non lucratif, nos ressources proviennent :

- les règlements des parents.

Les subventions

- la Communauté d'Agglomération du Pays de la Brie
 - la commune de Beautheil-Saints
- la Caisse d'Allocation Familiale de Seine et Marne
- ainsi que d'autres aides exceptionnelles pour des projets précis.



La communication

L'accueil de loisirs à plusieurs modes de communication :

- Familles Rurales Beautheil à créer une page internet sur laquelle il y a toutes les informations importantes, comme les horaires, les tarifs, les plannings d'activités, les fiche de renseignement de l'enfant, les coordonnées pour de plus amples information
- Une page Facebook pour les parents suivre les activités de leurs enfants
- Le site internet et le Facebook de la communauté d'Agglomération du Pays de la Brie informe régulièrement sur nos actions

Conclusion

Ce projet pédagogique est un état des lieux à la date d'aujourd'hui, il est en perpétuel évolution car nous avons encore beaucoup d'idées à concrétiser prochainement ...